

Chimay, le 30 janvier 2008.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Considérant que **les Entreprises BOUCHEZ**, rue de la Plate Pierre 2 à 6460 Saint-Remy sont chargées d'effectuer des travaux de pose de câbles électriques pour l'Aiesh dans la rue Les Hautes Granges à 6464 Rièzes, à partir du 18 février 2008 jusqu'à la fin des travaux, et qu'il est indispensable d'assurer la sécurité des usagers;

Vu la loi sur la circulation routière;

ARRETE :

Art.1 – Les entreprises Bouchez sont autorisées à effectuer des travaux de pose de câbles électriques pour l'Aiesh à la rue Les Hautes Granges à 6464 Rièzes, à partir du 18 février 2008 jusqu'à la fin des travaux.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de l'entrepreneur.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale et sera soumis au conseil communal lors de la plus prochaine séance.

Le Bourgmestre,